



NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	12	5

**OBJET : 33-1 - CONCESSION DE  
DISTRIBUTION DU GAZ - RAPPORT  
ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE  
2011- INFORMATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2693/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **10/10/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **18 OCT 2012**

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 4 octobre 2012**

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Eric PAUGET  
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Serge AMAR à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. André PADOVANI à M. Henri CHIALVA  
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER  
M. Jacques BARBERIS à M. Michel GASTALDI  
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Alain CHAUSSARD, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

33-1 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DU GAZ - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2011-  
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Ville a délégué, par un contrat de concession en date du 3 mars 2006, le service public de la distribution de gaz à la société Gaz Réseau Distribution de France pour une durée de 30 ans.

Conformément aux dispositions légales et contractuelles, le délégataire a transmis à la Ville d'Antibes son rapport annuel pour l'exercice 2011.

Ce rapport comporte notamment un compte-rendu des travaux réalisés, des données comptables retraçant des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public, une analyse de la qualité du service et de la sécurité de la distribution, l'évolution du réseau et enfin, les mesures relatives à la solidarité et au développement durable. Il est également assorti d'une annexe comportant les éléments du compte d'exploitation et l'inventaire du patrimoine concédé permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux se prononce sur ce rapport lors de sa séance du 25 septembre 2012, conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 de la société Gaz de France Réseau Distribution de France, délégataire du service public de distribution publique de gaz, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.33-1 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DU GAZ - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2011- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 18/10/2012

Date de réception de l'accusé de réception :

Date de réception de l'accusé de réception :

Date de réception de l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2693-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121004-DCM2693-12-DE

Date de décision : 04/10/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public